

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 16 JANVIER 2007 18 H 30**

Suite à la démission de M. MONBEIG-ANDRIEU, M. LE MAIRE installe MME BOUYSSIERE, nouvelle Conseillère Municipale et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Assemblée.

Puis il présente ses meilleurs vœux aux élus ainsi qu'au public présent.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME PERRET-BOZZONI, M. MANSENCAL, MME MANDARD, M. VALMIER, M. GRDEN, MME LECLAIRE, M. ASSERAY, MME THIBAUDEAU, MME LIDUENA, MME CAZABONNE-DINIER, MME CONTE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME QUANCARD, MME DANTIN, M. VALLEIX, M. BLADOU, M. FARGEON, MME MACERON, MME MADELMONT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. ANDRE, M. GARANDEAU, MME BOUYSSIERE, M. NEUVILLE

Excusés avec procuration : M. QUANCARD (à M. GRDEN), M. DUMORA (à MME CAZABONNE-DINIER), M. SAGASPE (à MME SOULAT), M. TEISSEIRE (à M. BLADOU), M. BOUCHET (à M. VALMIER), M. TRAORE (à MME BORDES), M. GALEA (à M. NEUVILLE)

Secrétaire : MME MACERON

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Décembre 2006
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Mensualisation de la subvention de l'U.S.B.
- 4) Contrat Développement Durable 2006
- 5) Modification au tableau des emplois communaux
- 6) Régime indemnitaire
- 7) Recrutement des agents recenseurs
- 8) Contrat de ville – Création d'un espace social de quartier – Modification du montant de l'opération arrêtée au 10/01/06 (DCM du 22/02/06) – Autorisation à signer l'acte de vente en l'état futur d'achèvement sur la base du nouveau montant
- 9) Contrat de ville / Contrat Enfance – Transfert de la Crèche / Halte-garderie Trotte Menu – Approbation du programme et du plan de financement – Demandes de subventions – Autorisation à signer l'acte de vente en l'état futur d'achèvement
- 10) Débat d'orientations budgétaires 2007
- 11) Questions orales diverses

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5
DECEMBRE 2006**

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N°2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Hygiène et Sécurité

- La Ville a demandé au Tribunal Administratif de Bordeaux de nommer un expert judiciaire pour constater l'imminence ou non du péril d'un immeuble situé 20 rue Laharpe au Bouscat. Monsieur Francis LAGUIAN, expert, a été désigné. La commune lui a versé la somme de 614,15 € représentant ses frais et honoraires pour cette affaire.

Finances

- Trois placements ont été effectués auprès du Trésor Public en attendant la réalisation des travaux en cours concernant la restructuration du Groupe Scolaire Jean Jaurès :
 - o Un de 1 500 000 € d'une durée de 12 mois au taux annuel garanti de 3,63 %
 - o Un de 500 000 € d'une durée de 9 mois au taux annuel garanti de 3,60 %
 - o Un de 500 000 € d'une durée de 6 mois au taux annuel garanti de 3,48 %

.../...

DOSSIER N°3 : MENSUALISATION DE LA SUBVENTION DE L'U.S.B.

RAPPORTEUR : M. GRDEN

L'Union Sportive Bouscataise perçoit annuellement une subvention de fonctionnement versée par la ville ; la mobilisation des fonds se faisant en fonction des besoins de trésorerie de l'U.S.B..

Aussi, dans un souci de bonne gestion et afin de permettre un fonctionnement normal, notamment au niveau du 1^{er} trimestre de chaque exercice comptable pour le paiement des salaires des intervenants des A.R.V.E.J. (Aménagement du Rythme de Vie de l'Enfant et du Jeune) qui a débuté cette année le 8 janvier, je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'un versement de cette subvention, par douzième des sommes budgétées à l'exercice N-1, tant que le budget (et donc la nouvelle subvention) de l'année N n'est pas voté.

Ce dispositif étant applicable pour la durée du mandat.

M. GRDEN indique, à titre d'information, que le montant de cette subvention s'élève à 213 075 € et que 70 000 € sont versés pour les ARVEJ.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4 : CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE - CONTRAT OPERATIONNEL 2006

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La Commune s'est engagée avec le Conseil Général de la Gironde dans une procédure de Contrat de Développement Durable (CDD).

Ainsi, par délibération en date du 18 novembre 2003, les orientations de développement de la convention d'objectifs, ont été approuvées. Cette convention d'objectifs a fait l'objet d'une signature conjointe par le Conseil Général de la Gironde et la Commune le 24 novembre 2003.

Comme chaque année, nous développons un programme d'actions : il s'agit du contrat opérationnel regroupant l'ensemble des interventions du Département en faveur de la Commune pour l'exercice.

Depuis le 1er janvier 2006, le Conseil Général a mis en place dans le cadre de sa politique de développement durable l'intégration de critères de durabilité pour tous les investissements communaux sur lesquels portent des demandes de financement.

Cette politique est la traduction volontaire de faire converger à travers les engagements du sommet de Rio à l'échelle du territoire girondin, les enjeux de développement économique, de progrès social, de lutte contre les inégalités, de protection de l'environnement et de gestion économe des ressources. La prise en compte d'au moins 3 de ces critères sur les 10 fixés par le Conseil Général est une condition nécessaire pour l'obtention de toute subvention départementale.

La commune s'inscrit parfaitement dans la démarche du Département et s'associe pleinement à cette politique, qui marque ainsi de façon concrète, et efficace, l'engagement de nos deux collectivités dans l'action locale responsable en matière de développement durable, au bénéfice des générations futures.

Le programme d'actions et les plans de financement prévisionnels ci-dessous ont été retenus pour l'année 2006 :

Actions	Estimation du coût de l'opération HT	Participation Conseil Général sollicitée	Autofinancement	Autres financements
Salon du Livre Jeunesse	14 671,00	800,00	5 548,40	8 322,60
Acquisition instruments de musique	3 391,00	540,00	900,40	1 950,60
Réalisation d'équipements scéniques pour la Salle de l'Ermitage (3ème tranche)	53 000,00	15 900,00	14 840,00	22 260,00
Primaire Jean Jaurès Acquisition de mobilier 1ère tranche	83 612,00	1 150,00	29 444,80	53 017,20
Travaux effectués dans les écoles	80 685,00	12 804,00	27 152,40	40 728,60
Création d'un espace social	247 900,00	15 000,00	87 160,00	145 740,00
Sous-total	483 259,00	46 194,00	165 046,00	272 019,00
Annexe	Estimation du coût de l'opération HT	Participation Conseil Général sollicitée	Autofinancement	Autres financements
Contrat de Ville Quartier Lyautey / Champ de Courses : Association ABCDEFG	79 140,00	6 000,00	29 656,00	43 484,00
TOTAL	562 399,00	52 194,00	194 702,00	315 503,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contenu du Contrat de Développement Durable 2006 avec le Conseil Général de la Gironde
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général dans le cadre de ce contrat
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat, et à engager toutes les démarches utiles.

M. LE MAIRE annonce que la signature officielle de ce contrat aura lieu vendredi 26 janvier 2007 à 14 H 30 et indique que seules les opérations mentionnées dans ce tableau ont été validées et acceptées par le Conseil Général et qu'il participera donc à hauteur de 52 194 €, soit 9,3 %.

M. GARANDEAU souligne l'attachement de son groupe à ce dossier et au fait que la Ville du Bouscat sollicite le Conseil Général sur des dossiers novateurs en matière d'environnement. Il se réjouit de voir qu'il répond encore une fois favorablement à ces demandes.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°5 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création d'un poste de Chargé(e) de Communication

Dans le cadre de la réorganisation et d'un renforcement du Service Communication-Animation-Culture, le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication permettrait de développer et valoriser les différents évènements culturels, associatifs ou manifestations festives organisés pour les Bouscatais.

Cet agent serait chargé de proposer et de mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion des atouts de notre ville dans le cadre de la politique générale décidée par la collectivité.

Ce poste nécessite des connaissances spécifiques des méthodes et stratégies de communication ; des connaissances techniques en matière informatique pour la gestion du site internet de la ville et la maîtrise des outils graphiques ; un niveau de formation universitaire supérieur de Niveau I ou II (diplômes de second ou troisième cycle universitaire) ; ainsi qu'une expérience significative dans le domaine de la communication institutionnelle.

Le niveau de recrutement, ainsi que les besoins du service, justifient le recours à un agent contractuel de catégorie A conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, pour un contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

Sa rémunération sera fixée par rapport à l'indice brut 379 (majoré 349) correspondant à l'échelon 1 du grade d'Attaché territorial, à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du grade.

M. JUNCA indique que ce recrutement est rendu nécessaire en raison des évolutions que connaît aujourd'hui le service communication : un de ses membres a demandé sa mutation et un autre a souhaité travailler à 80 %. Le service a donc été réorganisé, des besoins nouveaux sont apparus et certaines compétences sont donc requises. Cette personne sera en charge des journaux municipaux, d'autres supports de communication, des contacts avec la presse, de la gestion et de l'animation du site internet. Cette délibération va permettre de finaliser ce recrutement. Il précise que 400 candidatures ont été reçues et indique qu'il communiquera le nouvel organigramme du service communication dès que ce poste sera pourvu.

M. LE MAIRE précise que, jusqu'à présent, c'était une rédactrice qui faisait de la communication et que ce n'était donc pas tout à fait son domaine.

M. GARANDEAU souhaite revenir sur les termes du contrat proposé ce soir « un contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans ». Il demande s'il ne serait pas possible de reconduire le contrat si cette personne donne satisfaction.

M. LE MAIRE répond que la durée de 6 ans correspond à la durée maximale pour ce type de contrat, et à celle d'une mandature, mais il fait remarquer qu'il n'est pas dans les habitudes de la Municipalité de ne pas garder le personnel qui donne satisfaction. Certes, ce sont les termes du contrat écrit, mais il y aura aussi un contrat moral, un engagement de personne à personne.

MME BEGARDS s'étonne de ce débat tardif puisque l'annonce est parue il y a environ 2 mois. Elle pense que cette question aurait dû figurer à l'ordre du jour du précédent conseil municipal.

M. LE MAIRE indique que cela n'aurait rien changé. Le poste n'est pas créé et la personne n'a pas encore été recrutée, même si la Municipalité a déjà une idée bien précise du candidat.

M. JUNCA donne une réponse plus juridique. L'annonce fait appel à des titulaires de la Fonction Publique ou à des contractuels. La Municipalité n'ayant reçu aucune candidature satisfaisante de la part de fonctionnaires titulaires, elle se voit donc aujourd'hui dans l'obligation de présenter cette délibération afin de pouvoir s'orienter vers le recrutement d'un contractuel.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°6 : REGIME INDEMNITAIRE

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

Le Conseil Municipal, par des délibérations du 26 mars 2002 et du 8 juillet 2003, a décidé d'attribuer des compléments de rémunération appelés Régimes indemnitaires au profit de certains agents municipaux (Indemnité d'administration et de technicité, Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, Indemnité d'exercice des missions...). Nous vous proposons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer les mêmes primes et dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires, aux agents non titulaires de catégorie A ou B.

M. LE MAIRE précise que cette délibération s'adresse au contractuel qui sera recruté au poste de chargé de communication.

MME BEGARDS constate l'absence de la catégorie C.

M. ASSERAY indique qu'il existe déjà un régime indemnitaire que l'on peut attribuer aux catégories C non titulaires.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°7 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

La Loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité prévoit que les opérations de recensement de la population s'effectuent tous les ans, auprès d'un échantillon de la population.

Un arrêté ministériel du 5 août 2003 fixe la période de la collecte chez les habitants, pour 2007 elle aura lieu du 18 janvier au 24 février.

La dotation de l'Etat au profit de la Commune afin d'assurer les opérations de recensement s'élève à 3 872 € pour 2007.

Comme pour les opérations de 2006, la Commune désignera, par arrêtés du Maire 4 agents recenseurs parmi des agents communaux titulaires volontaires.

Nous vous proposons d'attribuer aux agents recenseurs une rémunération de base de 650 € net, à laquelle s'ajoutera une enveloppe complémentaire de 600 € répartie entre les 4 agents en fonction du travail fourni et des résultats obtenus.

M. ASSERAY rappelle que l'an dernier cette enveloppe avait été répartie équitablement entre les 4 agents et ce pour la 3^{ème} fois consécutive.

M. ANDRE, comme chaque année, a les mêmes interrogations par rapport à cette enveloppe et à la méritocratie. Il pense que, même si les agents recrutés pour effectuer ce travail s'investissent de manière égale, il peut y avoir des facteurs non maîtrisables qui peuvent jouer sur les résultats obtenus. Il ne comprend pas pourquoi la ville s'acharne à conserver cette enveloppe puisqu'elle est répartie tous les ans équitablement et que le personnel est consciencieux.

M. ASSERAY explique que ces 4 agents ont été choisis par la responsable de l'INSEE du Bouscat car ils effectuent un excellent travail. Ces personnels sont spécialisés pour le recensement et, même en cas de maladie, le travail supplémentaire serait réparti sur les trois autres. Elle n'accepterait pas que l'on procède à un remplacement. Il fait remarquer que, dans ce cas, l'enveloppe ne pourrait donc pas être égalitaire.

M. GARANDEAU pense qu'il faudrait faire preuve d'objectivité intellectuelle et dire clairement les choses, à savoir qu'en cas de maladie la prime serait divisée en 3.

M. ASSERAY fait remarquer que dans ce cas-là il s'agirait bien d'une répartition en fonction du travail fourni et des résultats obtenus. Il souligne que ce principe a été accepté par tous les agents.

M. JUNCA précise qu'il n'est pas choqué, à titre personnel, de voir que l'on rémunère mieux des personnels qui travaillent plus ou mieux que les autres.

M. ANDRE rappelle que les résultats obtenus peuvent parfois dépendre de certains aléas non prévisibles.

M. JUNCA tient à le rassurer en indiquant que la collectivité a suffisamment d'expertise pour faire la part des choses entre les aléas et la mauvaise volonté.

M. GARANDEAU souhaite savoir quand seront communiqués les résultats de l'INSEE.

M. LE MAIRE annonce un chiffre officieux de 23 300 habitants au 1^{er} janvier 2005. En ce qui concerne les chiffres officiels, il faudra attendre le 2^{ème} trimestre 2008 pour les connaître. Seules deux villes ont eu des informations plus rapidement en raison d'une démographie en augmentation sensible : Bruges qui est passée de 10 000 à 14 000 habitants et Pempuyre de 7 à 9 000 ; ce qui a d'ailleurs fait l'objet de redistributions de l'enveloppe voirie à la C.U.B..

M. LE MAIRE pense que ce n'est pas la peine de prolonger ce débat. En effet, chacun a ses idées, les exprime de façon courtoise mais restera sur sa position. La Municipalité maintiendra ce système de répartition de l'enveloppe, c'est une question de principe. En quatre ans, il n'y a eu aucun

problème car le travail a été effectué par 4 agents municipaux consciencieux, mais il pourrait y en avoir un et c'est pourquoi cette répartition en fonction des résultats obtenus sera conservée.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. GARANDEAU, MME BORDES, MME BEGARDES, M. ANDRE, M. TRAORE, MME BOUYSSIERE)

DOSSIER N° 8 : CONTRAT DE VILLE – CREATION D'UN ESPACE SOCIAL DE QUARTIER – MODIFICATION DU MONTANT DE L'OPERATION ARRETEE AU 10/01/06 (DCM DU 22/02/06) – AUTORISATION A SIGNER L'ACTE DE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT SUR LA BASE DU NOUVEAU MONTANT

RAPPORTEUR : M. GRDEN

Par délibération du 20 septembre 2005, nous avons approuvé le projet d'achat en l'état futur d'achèvement d'un local d'environ 150 m2 destiné à devenir l'espace social du quartier Lyautey-champ de courses, dans le cadre du contrat de ville. Ce local se situera dans un bâtiment mixte (habitation – services - commerces) que le bailleur social Gironde Habitat va construire route du médoc, dans la résidence Champ de Courses.

Le programme de l'opération et son coût, le tout arrêté au 10 janvier 2006, ont été approuvés par délibération du 21 février dernier. Cette même délibération autorisait M. le Maire à signer le contrat notarial de VEFA correspondant, pour un prix de vente qui s'établissait à 189 800 € HT, soit 227 000, 80 TTC.

Un permis de construire avait été délivré le 16 novembre 2005 et le démarrage des travaux était prévu en mai 2006, pour une livraison en juin 2007.

La rédaction des actes notariés a pris du retard et le bailleur social a également eu des difficultés à lancer son opération car la consultation des entreprises s'est d'abord révélée infructueuse, puis a entraîné une augmentation très importante du montant des travaux. Ce phénomène s'explique par l'état actuel du marché de la construction dont les prix ont subi une hausse considérable.

Gironde Habitat demande donc que le prix de la vente en l'état futur d'achèvement soit revu en conséquence (voir avis des domaines du 14/11/06).

Le coût total de cette opération, arrêté au 01/01/2007 : prix de vente + aménagements intérieurs + mobilier + jardin s'élève à 366 095,60 € ttc, soit 306 100 € HT, selon le plan de financement ci-dessous :

Espace social du quartier Lyautey-Champ de Courses - **Plan de financement de l'opération**

DEPENSES HT	RECETTES
- Montant estimatif des travaux Et honoraires (VEFA) comprenant : Travaux Maîtrise d'œuvre Frais financiers Espaces verts / VRD 248 000 €	Subventions : - ETAT/FIV : 58 400 € - CR : 44 370 € - CG : 15 000 € - CAF : 91 830 € - part du maître d'ouvrage (ville) 96 500 € + avance sur TVA (59 995,60 €)
- Equipements (inchangé) 58 100 €	
TOTAL 306 100 € HT 366 095,60 TTC	TOTAL 306 100 € HT 366 095,60 € TTC

Ce plan de financement se substitue au précédent (délibération du 22/02/06).

Je vous propose donc maintenant

- d'approuver ce nouveau plan de financement
 - d'autoriser M. le Maire :
1. à signer l'acte notarié de VEFA pour concrétiser l'acquisition de ce bien immobilier auprès de Gironde Habitat sur la base de ces nouveaux critères financiers, sachant que les sommes nécessaires seront inscrites aux budgets 2007 et 2008.
 2. de poursuivre les sollicitations pour le financement de cet espace social auprès de la CAF, de l'Etat, du Département, de la Région et de tout autre financeur potentiel.
 3. de signer les conventions relatives à l'ensemble des subventions qui pourront être obtenues et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. GRDEN indique que le prix du m2 est de 1 977 € et que le coût global supporté par la Ville pour cette opération sera de 99 824 €. Il précise que les travaux devraient être terminés au cours de l'été 2008.

M. LE MAIRE fait remarquer que le montant estimatif des travaux est aujourd'hui de 366 095,60 TTC alors qu'il était de 227 000 € au départ, soit + 30 % d'augmentation. Il rappelle que ce bâtiment de 24 logements sera construit sur les parkings délaissés de la Résidence Champ de Courses (du côté de l'Hôtel Campanile). Puis il explique l'affectation des espaces au rez-de-chaussée. Il rappelle qu'initialement ils étaient prévus pour des commerces de quartier, des services de proximité et paramédicaux mais la Municipalité a eu l'idée par la suite de créer un espace social et de transférer la crèche Trotte-Menu. Il restait un petit local sans acquéreur du fait de la petite surface et Gironde Habitat a décidé d'y créer une antenne locale, ce qui lui permettra de mieux traiter les problèmes de ce secteur.

MME BOUYSSIERE demande si les recettes mentionnées dans le tableau de financement sont prévisionnelles ou déjà acquises. En effet, elle souhaite savoir de quel contrat dépend ce dossier et ce qu'il en est des engagements financiers des différents financeurs étant donné qu'au niveau du contrat de ville, la signature des nouveaux contrats urbains de cohésion sociale devrait avoir lieu fin janvier.

M. GRDEN répond qu'il s'agit de prévisions puisque la ville n'a pas de confirmation écrite.

M. LE MAIRE précise que la commune a suffisamment de garanties pour penser que ces chiffres correspondent aux sommes qui seront allouées.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 9 : CONTRAT DE VILLE/CONTRAT ENFANCE – TRANSFERT DE LA CRÈCHE/HALTE GARDERIE TROTTE MENU – APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS – AUTORISATION A SIGNER L'ACTE DE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

RAPPORTEUR : M. GRDEN

La crèche associative Trotte Menu fait partie des structures du contrat enfance depuis de nombreuses années. Elle fonctionne dans une maison individuelle modifiée et la PMI demande maintenant une adaptation de ces locaux, pour mise aux normes, qu'il n'est pas possible de réaliser. L'association doit donc déménager si elle veut conserver son agrément.

Mais le marché de l'immobilier est tel qu'il n'a pas été possible de trouver de solution satisfaisante pour ce déménagement sur le Bouscat. Or, des locaux restaient disponibles au RC du bâtiment que Gironde Habitat va construire Route du Médoc et dans lequel va se trouver l'espace social.

Après concertation avec le bailleur, l'association gestionnaire de la crèche, la PMI et la ville, le transfert de cette structure dans ce nouveau bâtiment est apparu comme la meilleure des possibilités.

.../...

Les partenaires du contrat de ville voient également cette arrivée comme un élément favorable au développement du quartier.

Un permis de construire avait été délivré le 16 novembre 2005 pour ce bâtiment et le démarrage des travaux était prévu en mai 2006, pour une livraison en juin 2007.

Gironde Habitat a donc revu son dossier de consultation des entreprises pour y intégrer le programme de la crèche/halte garderie et préparé un permis de construire modificatif.

L'intégralité de ce projet est répertorié dans la notice descriptive ci-jointe : 20 places de crèche et 4 de halte-garderie sur une surface utile de 233,60 m2 avec jardin clos sur l'arrière.

Nota : ce projet comporte la création de 4 places supplémentaires par rapport aux capacités actuelles d'accueil.

Le coût total de cette opération, arrêté au 01/01/07, sur la base de l'avis des domaines du 14/11/06 fait l'objet du plan de financement suivant :

Transfert de la crèche Trotte Menu - Plan de financement de l'opération en VEFA

DEPENSES HT	RECETTES
- Montant estimatif des travaux Et honoraires (VEFA) comprenant :	Subventions :
Travaux	- CG : 5 488 €
Maîtrise d'œuvre	- CAF : 130 000 €
Frais financiers	- part du maître d'ouvrage (ville)
Espaces verts / VRD	
443 000 €	307 512 € + avance sur
- Equipements	TVA (86 828 €)
à charge de l'association	
TOTAL 443 000 € HT	TOTAL 443 000 € HT
529 828 TTC	529 828 € TTC

Il nous est donc proposé d'acheter ce local en VEFA pour 443 000 € HT, soit 529 828 € TTC et de le mettre à disposition de l'association gestionnaire de la crèche.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention qui entrera dans le cadre du futur contrat enfance-jeunesse (actuellement l'association trotte menu est intégrée dans le contrat enfance et bénéficie d'une subvention municipale annuelle de fonctionnement) et fixera, soit le paiement d'un loyer basé sur le coût de l'investissement restant à la charge de la ville, soit la réduction ou la suppression de la subvention annuelle pour compenser l'absence de loyer.

Je vous propose donc maintenant

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
 - et
 - d'autoriser M. le Maire :
4. à signer l'acte notarié de VEFA pour concrétiser l'acquisition de ce bien immobilier auprès de Gironde Habitat sur ces critères financiers, sachant que les sommes nécessaires seront inscrites aux budgets 2007 et 2008.
 5. de poursuivre les sollicitations pour le financement de cette crèche/halte-garderie auprès de la CAF, de l'Etat, du Département et de tout autre financeur potentiel.
 6. de signer les conventions relatives à l'ensemble des subventions qui pourront être obtenues et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. GRDEN indique que le prix du m2 est un peu moins élevé que pour l'espace social puisqu'il y a un jardin clos et que le coût global supporté par la Ville pour cette opération s'élève à 312 323 €. Il signale que ce projet permettra à la crèche d'avoir 4 places supplémentaires par rapport aux capacités actuelles d'accueil.

M. GARANDEAU ne comprend pas qu'il y ait une augmentation des dépenses sur l'opération de l'espace social alors qu'il y a une diminution sur celles de la crèche : les surfaces n'ont pas changé, les corps d'état font le même travail et les deux structures sont situées sur le même site.

M. JUNCA explique que les premiers chiffres de l'espace social avaient été communiqués il y a plus d'un an suite à l'appel d'offres infructueux alors que ceux de la crèche sont beaucoup plus récents et tiennent donc compte de l'actualisation des prix, d'où cette différence.

M. LE MAIRE rappelle que la crèche Trotte Menu, actuellement installée rue Mondon, était en passe de perdre son agrément et la Municipalité a donc trouvé cette solution « conjoncturelle » de la réinstaller dans ce nouveau bâtiment situé Résidence Champ de Courses. Puis il laisse la parole à MME LECLAIRE pour qu'elle apporte des informations complémentaires.

MME LECLAIRE explique que, depuis plusieurs années, la P.M.I. mettait en garde cette crèche car elle trouvait que les normes de sécurité et d'hygiène étaient insuffisantes. Les travaux n'ayant jamais été effectués, elle a été dans l'obligation de lui annoncer que son agrément ne serait pas renouvelé. La Municipalité a essayé en vain de trouver un local sur la commune afin de conserver cette structure et ses 16 places, bien que la ville soit très bien placée en terme d'accueil en crèche (actuellement 480 places) ; aucune autre commune de l'agglomération n'en propose autant proportionnellement au nombre d'habitants. Par conséquent, la Municipalité a eu l'idée de proposer ce local à cette crèche associative qu'elle subventionne depuis plusieurs années. Elle sera entièrement autonome mais pourra continuer d'exister grâce à la commune et offrira 4 places de crèche supplémentaires et 3 places de halte-garderie.

M. GARANDEAU fait remarquer qu'il est stipulé dans le texte de la délibération qu'une convention sera signée avec la crèche afin de prévoir soit un loyer, soit la réduction ou la suppression de la subvention annuelle pour compenser l'absence de loyer. Il souhaite donc savoir vers quelle solution s'oriente la Municipalité.

M. LE MAIRE indique qu'aucune décision n'a encore été prise.

MME BOUYSSIERE sait bien que la demande d'accueil des enfants est de plus en plus importante mais le fait de donner ce local à une crèche privée la dérange un peu. D'autre part, elle pense qu'il est regrettable que le prix de l'immobilier soit si élevé sur la commune car cela pose un problème financier lorsque l'on souhaite s'engager dans des investissements à caractère social et que l'on recherche un terrain ou un local.

M. LE MAIRE lui fait remarquer que la crèche Trotte Menu n'est pas une crèche privée, elle était parentale et elle est devenue associative.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 10 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

M. LE MAIRE

Ce débat, qui fait l'objet d'obligations légales et réglementaires, poursuit toujours un double objectif :

- 1) faire le point sur la situation financière et fiscale de la commune et projeter son évolution,
- 2) débattre de façon ouverte des orientations budgétaires.

Cette situation dépend en grande partie de l'environnement économique et des perspectives pour 2007 : du P.I.B., de l'inflation, de la consommation privée et de l'investissement productif. Elle dépend aussi du projet de loi de finances pour 2007 et surtout de l'évolution des concours financiers de l'état aux collectivités locales. M. LE MAIRE relève quelques objectifs y figurant et qui sont susceptibles d'être intéressants pour la commune :

- aider à la couverture générale des charges des collectivités et favoriser la péréquation,
- consolider les crédits en faveur de la politique de la ville pour financer notamment les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui succèdent aux contrats de ville,
- améliorer la solvabilité des ménages les plus modestes en revalorisant de 1,8 % les aides au logement,
- renforcer l'accompagnement éducatif de proximité en recrutant 50 000 emplois vie scolaire,

- intensifier l'accompagnement personnalisé au retour à l'emploi grâce à divers mécanismes (guichets uniques...),
- améliorer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en mobilisant l'AFPA qui bénéficiera de nouvelles sources de financement,
- développer les services à la personne grâce au chèque emploi service universel (CESU)
- poursuivre la politique d'incitation au retour à l'activité des bénéficiaires de minima sociaux (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi, prime de 1 000 € en cas de reprise d'un emploi de plus de 4 mois).

L'évolution effective de l'enveloppe normée est de + 2,54 %.

La nouvelle D.G.F. progresse de 2,50 %. Toutefois après répartition, la dotation forfaitaire des communes verra sa composante « dotation de garantie » évoluer plus faiblement que par le passé. Le taux de progression de la dotation de garantie sera désormais compris entre 0 % et 25 % du taux de croissance de la DGF alors qu'il était égal à 25 % auparavant.

Au final la DGF devrait être majorée de 1 %.

Les dotations d'équipement D.G.E. progressent de 2,9 %.

La D.S.U. Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale sera majorée de 114 M€, comme prévu par la loi de programmation pour la cohésion sociale. Ce qui correspond à une augmentation de 13 %.

La situation fiscale et financière de la commune se caractérise par 4 point majeurs :

- **Maintien pour la 11^{ème} année consécutive du taux des 3 taxes : T.H., T.F., et T.F.N.B.**
Ajoutons pour être exact que les bases de ces 3 taxes ont varié de + 2, 89 % en 2006, et que cette variation est évaluée à + 1, 80 % pour 2007.
Le produit de ces 3 taxes correspond à 56 % de nos recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2006.
- **Un autofinancement fort**, qui sera de l'ordre de 5, 2 M€. Rappelons également que notre virement à l'investissement sera de 4, 45 M€, couvrant largement le remboursement du capital des emprunts.
Cet autofinancement (50,29) dépasse les 50 % du montant global des investissements (chap. 20, 21 et 23).
- **La dette comme prévu évolue de façon sensible**, passant de près de 9 M en 2006 à plus de 10 M (10,35) en 2007, liée essentiellement aux travaux de J.Jaurès (7,5 millions d'euros) et à la consolidation du CLTR. Cela dit elle reste bien inférieure au chiffre de 2001, 12,01 millions, soit 1,66 million de moins c'est-à-dire 13,86 % et l'encours de la dette par habitant reste bien en deçà de la moyenne : 456 au Bouscat pour 1029 – comparaison des communes de la strate en C.U. à T.P.U.
- **Une capacité de désendettement** – En affectant en totalité notre excédent de fonctionnement au remboursement de la dette, soit 4 969 K€, notre dette s'éteint en un peu plus de 2 ans, sans investissement aucun. Cette bonne capacité de désendettement signifie tout autant une réelle capacité d'endettement.

M. GRDEN

M. GRDEN indique que :

- les dépenses courantes de fonctionnement évolueront à + 4,22 % :
 - o les charges de personnel augmenteront de + 3,46 % essentiellement en raison d'une provision de 157 K€ pour l'attribution des tickets restaurants
 - o les produits énergétiques vont connaître une variation de 23,42 %
 - o une hausse des subventions + 21,42 % et des charges financières + 43,62 %
- les recettes de fonctionnement connaîtront une variation de + 4,23 % sachant que la fiscalité et les différentes dotations de l'état (chapitre 73 et 74) représentent plus de 77 % de ce poste, alors que les dotations de solidarité urbaine et communautaire se limitent à 4,43 %, nos autres recettes de fonctionnement concernent plus particulièrement :

.../...

- les droits d'inscriptions et d'entrées : crèches, maternelles, école de musique, culture, piscine, etc (7,27%)
- les droits de voirie, stationnement, taxe électricité, droits de mutation (qui se stabilisent), publicité, etc...(4%)
- les subventions C.A.F, etc...(5%) à noter : celles-ci seront en sensible diminution en 2008 (de -10 à -15 %),
- les locations et redevances diverses (revenu des immeubles, redevance restauration, etc...(1,53 %),
- les remboursements divers (assurances maladie, ...) pour 0,77 % environ.

L'ensemble de ces recettes s'élève à près de 4 200 K€ environ, soit 18,57 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

M. GARANDEAU ne comprend pas pourquoi 157 k€ apparaissent sur ce budget pour l'attribution des tickets restaurants alors que cela a été mis en place l'an dernier.

M. LE MAIRE indique que la somme inscrite l'an dernier était inférieure car l'opération était juste mise en place. Mais actuellement + de 90 % des agents pouvant en bénéficier les utilisent. C'est un véritable succès.

M. GARANDEAU signale que son groupe a toujours été attentif à l'évolution de la dotation de solidarité communautaire. En effet, s'agissant d'une reversion de la TPU via la C.U.B. et étant donné que Le Bouscat n'apporte pas beaucoup de taxe professionnelle, il craignait que la commune pâtisse de cette situation. Or, depuis plusieurs années, cette D.S.C. augmente sensiblement et il désire savoir si cette hausse est due à une économie fleurissante ou à des recettes importantes redistribuées au niveau de la C.U.B..

M. LE MAIRE précise que l'économie est en effet fleurissante car Bordeaux reste une ville très attractive et les entreprises continuent à s'y installer. Mais il faut veiller à ce que cela continue. Il signale que la D.S.C. se distribue en plusieurs petites parties et la C.U.B. a pris l'engagement de majorer de 10 % l'enveloppe de garantie de base chaque année durant 3 ans, d'où cette augmentation régulière.

M. GARANDEAU fait remarquer que dans les droits d'inscriptions et d'entrées figurent « les maternelles ». Il pense qu'il faudrait rajouter « les primaires » puisque le conseil municipal n'a jamais voté de tarifs spéciaux pour les maternelles.

M. LE MAIRE répond qu'en effet il s'agit des tarifs de la restauration scolaire et que les maternelles et primaires sont concernés.

M. GRDEN indique que la piscine avoisine les 120 000 entrées annuelles.

M. LE MAIRE fait remarquer que, même avec une faible augmentation des tarifs municipaux pour 2007 (+ 1,5 %), les recettes connaîtront tout de même une hausse de 7,27 %.

M. GARANDEAU s'étonne de l'augmentation des produits énergétiques (+ 148 080 €) alors que les analystes annoncent la baisse des produits pétroliers pour 2007. Il se demande si cette information a été prise en compte pour l'élaboration du budget ou si cette estimation a été basée sur une logique de régularisation par rapport à 2006.

M. GRDEN précise que les médias annoncent actuellement le baril de pétrole à 53 dollars, il y a 8 jours il était à plus de 60. Certes, il est actuellement en baisse mais il faut tenir compte de la sous consommation de fuel en raison des conditions climatiques exceptionnelles actuelles, d'où une baisse de la demande des produits pétroliers. La commune a tenu compte du budget de l'an dernier qui a fait apparaître un manque de 100 000 € pour les produits énergétiques, d'où cette prévision.

M. JUNCA fait remarquer que le prix du pétrole est en effet très variable du fait de la consommation, de découvertes de nouvelles réserves mais il suffit qu'il y ait, pour des raisons militaires ou autres, un blocus au Moyen-Orient pour que le prix soit à nouveau à la hausse. Il pense qu'il serait imprudent de la part d'un bon financier d'en tenir compte dans un budget. D'autre part, il souligne que ces fluctuations ne seront visibles qu'à l'exercice N + 1.

M. LE MAIRE rappelle la prudence de l'Adjoint aux Finances qui a toujours tendance à minimiser les prévisions des recettes et à maximiser les prévisions des dépenses. C'est ce qui permet aussi d'avoir une bonne gestion et personne ne peut prédire le prix du baril au fil de l'année 2007.

M. LE MAIRE cite les principaux projets de l'année 2007 :

Enseignement	4 061 571,00 €
- Maternelle et Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe Jean Jaurès	3 702 251,00 €
- Ecole Jean Jaurès - Abords Primaire et maternelle (enfouissement des réseaux et d'éclairage rue Branly, arrosage et plantations)	86 000,00 €
- Primaire Jean Jaurès - Arrosage et plantations rue Préceinte et Aristide Briand	10 000,00 €
Espaces verts, environnement, propreté	1 011 400,00 €
- Centre ville - Restructuration du Centre Ville (éclairage public + génie civil)	200 000,00 €
- BRUGES - Création de l'aire des gens du voyage	180 000,00 €
<p>M. LE MAIRE rappelle le partenariat avec Blanquefort et Bruges pour cet aménagement à la zone de Campilleau à Bruges.</p>	
- Centre ville - Mise en lumière	140 000,00 €
- Stade Jean Jaurès - Construction local (120 m ²) pour le matériel des espaces verts à Jean Jaurès	80 000,00 €
Sports	291 400,00 €
- Plaine des Ecus - Achat d'un terrain contiguë à la piste de bicross	120 000,00 €
Animation - Communication	103 800,00 €
Action Sociale	729 650,00 €
- Lyautey - Espace Social + crèche Champ de courses	599 000,00 €
Culture	113 600,00 €
- Ermitage-Compostelle - Rénovation Salles de l'Ermitage	60 000,00 €
Mairie	880 795,00 €
- Hôtel de ville - Restructuration mairie 2ème tranche	583 395,00 €
<p>M. LE MAIRE annonce que le personnel pourra fin mars réintégrer les locaux de la Mairie restructurés et agrandis pour un meilleur confort des employés et un meilleur accueil du public.</p>	
Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public	656 400,00 €
- Agrandissement MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion) Budget 2007 (2,5 M€ sur 2 exercices)	200 000,00 €
Total Général	7 848 616 €

M. LE MAIRE tient à souligner la progression dynamique des investissements au cours de la mandature : ils étaient de 2 millions en 2004, 6 millions en 2005, 6,5 millions en 2006 et pratiquement 8 millions en 2007. En effet, beaucoup de choses ont été faites : crèches, salle de spectacle, mairie, école, stade, école de musique, création d'un parc...

M. GARANDEAU estime que la somme de 170 000 €, soit plus d'un million de francs, consacrée à la mise en lumière du centre ville est trop importante. Autant il comprend les 140 000 € pour l'éclairage public et le génie civil autant il trouve que les 30 000 € de frais de concepteur sont exagérés.

M. LE MAIRE est tout à fait d'accord et il l'a d'ailleurs signifié aux services techniques, mais la ville est dans l'obligation de se plier aux appels d'offres et de les respecter. Il indique que ce problème se retrouve également à la C.U.B. pour certains travaux.

M. GRDEN précise que les 30 000 € représentent les frais du concepteur et que les 140 000 € comprennent la mise en lumière de la Mairie et de l'Eglise ainsi que la mise en place d'un réseau d'enfouissement.

M. ANDRE s'étonne de ne pas voir apparaître une ligne budgétaire concernant la vidéosurveillance comme l'an dernier. Il se demande donc où en est le projet.

M. LE MAIRE répond que ce dossier suit son cours. La mise en place est très longue du fait de la demande d'agrément faite auprès de la Préfecture. Actuellement la Municipalité est dans une phase de réflexion et d'évaluation de l'intérêt d'un tel projet en terme de diminution de la délinquance et c'est pour cette raison qu'aucune somme n'est proposée cette année.

M. GRDEN ajoute que la somme inscrite en 2006 sera reportée en 2007 en attendant la décision finale.

M. GARANDEAU souhaite connaître la superficie de la propriété acquise près du terrain de bi-cross ainsi que l'objectif envisagé.

M. VALMIER précise que ce terrain d'une superficie de 500 m² est en vente et que la ville se trouve dans l'obligation de l'acquérir si elle souhaite posséder au final la parcelle complète. En effet le terrain est morcelé en trois propriétés qui appartiennent à des membres d'une même famille. Il y en aura donc encore deux à acheter pour finaliser la configuration de la Plaine des Ecus. La commune se portera donc acquéreur au fur et à mesure qu'elles seront mis en vente, comme cela a été fait il y a quelques années lors du commencement de l'opération. Il précise qu'il est situé derrière la piste de BMX entre la voie ferrée et la résidence qui donne Avenue de Tivoli et qu'il est accessible soit par une servitude qui passe par le parking de la piscine soit par la voie privative qui débute à la rue des Ecus.

M. LE MAIRE indique que cette acquisition parcellaire permettra d'avoir une 3^{ème} ouverture de la Plaine des Ecus sur l'Avenue de Tivoli. En effet, le schéma initial du projet avait pour but d'avoir 3 entrées : une rue des Ecus, une Avenue Léon Blum qui est fermée pour des raisons pratiques vis à vis des riverains et une Avenue de Tivoli.

MME BEGARDES souhaite savoir si la ville se portera également acquéreur du terrain situé en face du Tennis Jean Deycard qui est actuellement en vente car ce serait dommage qu'un immeuble se construise sur cette parcelle.

M. LE MAIRE rappelle qu'il existe un droit de préemption sur tout Le Bouscat. La ville va donc le faire valoir, ce qui lui permettra de revenir sur la proposition de vente des propriétaires actuels et de stopper l'opération prévue. La commune quant à elle envisage tout d'abord de constituer une réserve foncière mais n'a pas pour l'instant de projet particulier concernant ce terrain. Certes, il y a la possibilité de construire des logements sociaux mais aussi peut-être, et cela a déjà été évoqué avec les architectes d'urbanisme dans le cadre de la Z.P.P.A.U.P., de sanctuariser une partie de cette parcelle dans le but de conserver le souvenir de la vocation maraîchère du Bouscat et d'y créer une ferme école. M. le maire précise que ce sujet sera à nouveau abordé lors du prochain conseil municipal.

MME BOUYSSIERE demande s'il existe un document unique retraçant les investissements d'équipement par secteur sur plusieurs années.

M. LE MAIRE répond qu'il n'y en a pas mais que les services pourraient lui en confectionner un. En attendant, il lui propose de consulter les comptes administratifs de plusieurs années.

M. GARANDEAU ne comprend pas pourquoi la Municipalité investit à la fois dans les bancs publics actuels et dans une nouvelle ligne.

M. JUNCA répond qu'en fait il y aura deux modèles de bancs au Bouscat pour une raison d'esthétique : un en bois pour les parcs et un pour les zones plus urbaines qui sera plus en harmonie avec le style de la place du centre ville et les revêtements du sol.

M. GARANDEAU souhaiterait que l'ensemble des lignes « mobilier urbain » soit regroupé afin de mieux faire apparaître la somme globale. En effet, les lignes présentées les unes sous les autres ne font apparaître que des petites sommes mais une fois ajoutées cela représente un coût important.

M. GRDEN indique qu'il s'agit d'une comptabilité analytique.

NOTE DE SYNTHÈSE

L'élaboration et la préparation du budget tiennent compte :

I - de notre environnement économique et financier, des perspectives économiques pour l'année 2007 et des conséquences pour les collectivités locales des grands axes du projet de loi de finances.

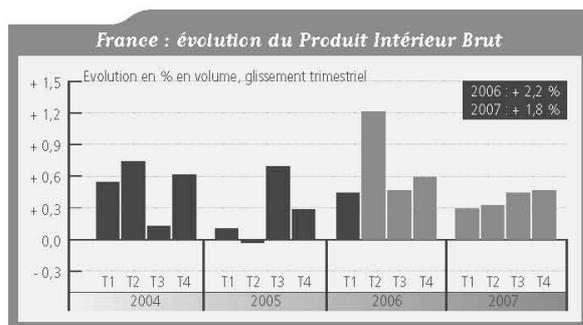
II - de la situation financière propre de la commune : indicateurs habituels constitués par les grands équilibres budgétaires, le montant global des investissements, l'autofinancement et la situation exprimée par la photographie de l'exercice que constitue le compte administratif.

I-a L'environnement économique et les perspectives pour 2007

Produit intérieur brut

Ralentissement de la croissance en 2007

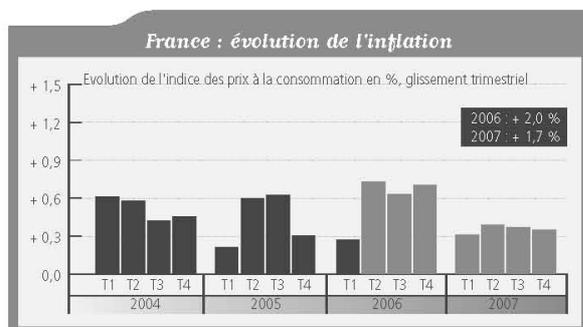
Aux États-Unis, la croissance économique resterait bien orientée mais devrait toutefois ralentir en 2007 (+ 2,5 %, contre + 3,4 % en 2006). Au sein de la zone euro, la croissance serait plus tonique en 2006 (+ 2,4 %, contre + 1,4 % en 2005) mais ralentirait à nouveau en 2007 (+ 1,9 %). La croissance française suivrait la tendance générale : après une reprise en 2006 (+ 2,2 %), le produit intérieur brut (PIB) enregistrerait à nouveau une progression relativement faible en 2007 (+ 1,8 %).



Inflation

Léger ralentissement de l'inflation

Après une très légère poussée des prix à la consommation en 2006 (+ 2,0 %, contre + 1,8 % en 2005), l'année 2007 devrait être marquée par un tassement de l'inflation (+ 1,7 %) sous l'effet attendu de la baisse des prix de l'énergie due au repli des prix des produits pétroliers. Le prix du pétrole pourrait en effet passer de 68,5 \$ le baril de Brent en 2006 à 65,5 \$ en 2007, soit un recul de 4 % environ.

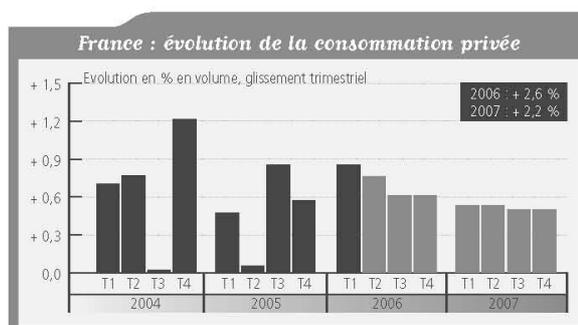


■ INSEE ■ Prévisions Rexecode

Consommation privée

Décélération de la consommation des ménages

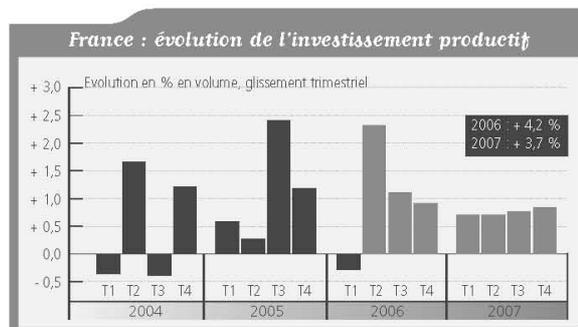
Après une accélération en 2006 (+ 2,6 %, contre + 2,1 % en 2005), la consommation des ménages retrouverait, en 2007, une progression semblable à celle des quatre dernières années. En dépit d'un pouvoir d'achat en hausse, la consommation des ménages ralentirait en 2007 (+ 2,2 %) sous l'effet d'un moindre recours aux crédits à la consommation et d'un ralentissement des dépenses accompagnant l'investissement immobilier.



Investissement productif

Ralentissement de l'investissement productif

Après un regain en 2006 de l'investissement productif des entreprises (+ 4,2 %, contre + 3,7 % en 2005), l'année 2007 devrait enregistrer un ralentissement (+ 3,7 %). Malgré une amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année, le principal frein à une accélération marquée de l'investissement réside dans l'affaiblissement des marges de manœuvre des entreprises dont l'endettement a déjà fortement accéléré.



I-b – Les chiffres clés du projet de loi de finances pour 2007 et l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Le projet de loi de finances

L'élaboration du projet de loi de finances s'appuie sur différents indices de cadrage macro-économiques prévisionnels dont certains servent à actualiser les dotations de l'Etat aux collectivités locales ou certains tarifs et taxes dont le produit est appelé à leur revenir en tout ou partie ou enfin certains seuils de dégrèvement concernant les contribuables.

Aussi, lorsqu'une commune prépare son budget, elle ne peut faire autrement que de s'intéresser aux dispositions et paramètres qui sont contenus dans ce document dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'influer sur l'évolution de certains postes de recettes et de dépenses.

Dans ce contexte économique, le budget de l'Etat affiche pour 2007 les principaux axes d'action intéressant le secteur local suivants :

<i>Mission</i>	<i>Programmes</i>	<i>Objectifs majeurs en 2007</i>
Relations avec les collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Concours financiers aux communes et groupements de communes • Concours financiers aux départements • Concours financiers aux régions • Concours spécifiques et administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'investissement public local grâce à une indexation des dotations d'équipement sur le taux d'évolution de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (+ 2,9 %). • Aider à la couverture générale des charges des collectivités et favoriser la péréquation.
Ville et logement	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation urbaine • Equité sociale et territoriale et soutien • Aide à l'accès au logement • Développement et amélioration de l'offre de logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la montée en puissance du programme national de rénovation urbaine dont la durée a été prolongée jusqu'en 2013 (engagement de l'État : 5 milliards d'euros sur 10 ans). • Consolider les crédits en faveur de la politique de la ville pour financer notamment les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui succèdent aux contrats de ville. • Mieux satisfaire la demande de logements locatifs en particulier dans les zones tendues et mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations (+ 100 000 logements HLM en 2007, + 1 900 logements à loyers maîtrisés et + 2 000 remises sur le marché de logements vacants). • Améliorer la solvabilité des ménages les plus modestes en revalorisant de 1,8 % les aides au logement.
Politique des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement, urbanisme et ingénierie publique • Information géographique et cartographique • Tourisme • Aménagement du territoire • Interventions territoriales de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover les relations contractuelles entre l'État et les régions à travers une nouvelle génération de « contrats de projets » 2007-2013. Le dispositif est recentré autour de trois domaines prioritaires : compétitivité des territoires, développement durable, cohésion sociale. • Relancer les grandes opérations d'urbanisme pour maintenir la compétitivité des régions françaises en Europe. • Développer les pôles d'excellence rurale. • Réformer le permis de construire et les autorisations d'urbanisme.
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau routier national • Sécurité routière • Transports terrestres et maritimes • Passifs financiers ferroviaires • Sécurité et affaires maritimes • Transports aériens • Météorologie • Soutien et pilotage des politiques de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider le rôle de l'AFITF qui finance l'intégralité des nouveaux projets d'infrastructures de transports et, en particulier, les contrats de projets État-régions. • Mettre en application le plan de renouvellement du réseau ferré national en augmentant dans un premier temps les moyens d'entretien des infrastructures existantes, notamment en Ile-de-France. • Moderniser la sécurité maritime et routière (déploiement de 500 radars automatiques supplémentaires au-delà des 1 500 déjà annoncés). • Consolider les transferts de compétences au profit des départements essentiellement.

Mission	Programmes	Objectifs majeurs en 2007
Écologie et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Prévention des risques et lutte contre les pollutions Gestion des milieux et biodiversité Conduite et pilotage des politiques environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la protection des espaces naturels exceptionnels en créant deux nouveaux parcs nationaux en Guyane et à la Réunion. Financer les projets de prévention des risques naturels portés par les collectivités locales en augmentant de 2 % à 4 % la taxe « catastrophes naturelles » qui alimente le fonds de prévention des risques naturels majeurs. Mettre à jour avant fin 2007 les autorisations préfectorales d'exploitation de 7 000 installations classées. Affecter au Conseil supérieur de la pêche 23 millions de prélèvement de solidarité sur l'eau.
Enseignement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement public du premier degré Enseignement public du second degré Vie de l'élève Enseignement privé du premier et du second degré Soutien de la politique de l'éducation nationale Enseignement technique agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le socle commun de connaissances et de compétences. Relancer l'éducation prioritaire grâce à un ciblage accru des moyens sur 249 collèges et les écoles de leurs secteurs. Promouvoir l'égalité des chances en octroyant 100 000 bourses au mérite, en créant 200 dispositifs relais et en ouvrant 200 unités pédagogiques d'intégration pour les élèves handicapés. Renforcer l'accompagnement éducatif de proximité en recrutant 50 000 emplois vie scolaire. Améliorer le suivi de la santé des élèves en créant 300 emplois d'infirmières scolaires, 50 emplois d'assistantes sociales et 20 postes de médecins. Transférer 23 500 emplois de personnels TOS.
Travail et emploi	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'emploi Accès et retour à l'emploi Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail 	<ul style="list-style-type: none"> Intensifier l'accompagnement personnalisé au retour à l'emploi grâce à divers mécanismes (guichets uniques...). Améliorer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en mobilisant l'AFPA qui bénéficiera de nouvelles sources de financement. Développer les services à la personne grâce au chèque emploi service universel (CESU). Poursuivre la politique d'incitation au retour à l'activité des bénéficiaires de minima sociaux (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi, prime de 1 000 euros en cas de reprise d'un emploi de plus de quatre mois...).
Solidarité et intégration	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables Accueil des étrangers et intégration Actions en faveur des familles vulnérables Handicap et dépendance Protection maladie Egalité entre les hommes et les femmes Soutien et conduite des politiques sanitaires et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les projets de développement local. Soutenir les services publics en milieu rural. Assurer le soutien des collectivités en difficulté suite à des événements exceptionnels. Améliorer la gestion par l'administration des dotations des collectivités.

L'évolution des concours financiers de l'Etat

- **Evolution effective de l'enveloppe normée** ; En 2007, l'enveloppe rassemblant les principales dotations reste indexée sur l'inflation prévisionnelle pour l'année 2007 (+ 1,8 %) et 33 % de la croissance en volume du PIB de l'année 2006 (+ 2,25 %), soit une indexation de + 2,54 % [1,8 % + (33 % x 2,25 %)].
- **La DGF progresse de 2,50%**, Après recalage de la DGF 2006 et imputation de la régularisation négative au titre de la DGF 2005, le montant de DGF au titre de l'année 2007 progresse de 2,50 % entre les deux lois de finances. Cette évolution sert de référence pour calculer l'évolution des diverses composantes de la dotation forfaitaire ainsi que celle de diverses dotations satellites de la DGF (dotation élu local, dotation spéciale instituteurs, dotation générale de décentralisation).

Avec les ajustements opérés sur l'enveloppe de DGF (majoration de 35,8 millions d'euros au titre de la fin de la réforme de la dotation globale d'équipement des départements et réfaction de 9,3 millions d'euros au titre de la poursuite de la recentralisation de certaines compétences sanitaires exercées par les départements), le montant de DGF à répartir s'élève en 2007 à 39,236 milliards d'euros.

Afin d'accroître les moyens financiers consacrés à la péréquation, trois aménagements sont prévus permettant au Comité des Finances Locales (CFL) de limiter l'évolution de la « dotation forfaitaire » incluse dans la DGF de chaque catégorie de collectivités territoriales et de favoriser les dotations de péréquation.

• Pour les Communes

Au sein de la dotation forfaitaire des communes, la composante « dotation de garantie » pourra, selon les choix effectués par le CFL (en février 2007), évoluer plus faiblement que par le passé. Le taux de progression de la dotation de garantie sera désormais compris entre 0 % et 25 % du taux de croissance de la DGF alors qu'il était égal à 25 % auparavant. Cette mesure permettrait de dégager au maximum 33 millions d'euros supplémentaires au profit des autres composantes de la DGF des communes consacrées à la péréquation (Cf. tableau ci-dessous).

Dotations Forfaitaires des Communes

	Règle d'indexation 2006	Modification PLF 2007	Fourchette pour 2007
Dotations de base (population)	[0 %, 75 %] du taux de croissance de la DGF	IDEM	[0 %, + 1,88 %]
Dotations superficie (superficie)			
Dotations de compensation	[0 %, 50 %] du taux de croissance de la DGF	IDEM	[0 %, + 1,25 %]
Dotations de garantie	= 25 % du taux de croissance de la DGF	[0 %, 25 %] du taux de croissance de la DGF	[0 %, + 0,63 %]

Taux de croissance de la DGF = + 2,50 %

- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, (DSU)**
La loi de programmation pour la cohésion sociale a prévu que la DSU augmentera d'au moins 120 millions d'euros par an de 2005 à 2009, Toutefois, dans la mesure où la croissance de la DGF des communes est inférieure à 500 M€ cette année, la croissance minimale de la DSU en 2007 sera de 114 M€. La DSU s'élèvera donc en 2007 au minimum à 994 millions d'euros et progressera ainsi d'au moins 13 % par rapport à 2006.
- **La dotation spéciale pour les instituteurs (DSI), la dotation élu local** suivent la progression de la DGF (+ 2,50%). Toutefois, le montant de la DSI inscrit au PLF pour 2007 observe un repli de 35 % du fait de l'intégration progressive des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.
- **Les dotations de transferts de compétences**, à champs égal, DGD, DGD Corse, DGD formation professionnelle évoluent comme la DGF (+ 2,50%).
- **Les dotations d'équipements** (Dotation Globale d'Équipement des communes et des départements, dotations régionales et départementales d'équipement scolaire) sont indexées sur l'évolution de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques, soit + 2,9 %.

II a – L'environnement fiscal et financier de la Commune

1 – La fiscalité

Depuis 1996, la Ville a maintenu inchangés les taux de ses trois taxes et par rapport à l'année 2005 les bases notifiées 2006 des trois taxes ont varié de 2,89 % (soit + 333 991,02 € de produit fiscal supplémentaire) qui résultent de la mise à jour des bases de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières.

Le montant final pour 2006 (contributions directes) est de 12 153 667,71 € soit 56,09 % de nos recettes réelles de fonctionnement et contribue à hauteur de 56,93 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2007, notre prévision budgétaire tiendra compte d'une variation des bases de 1,80 %, ce qui portera le montant à plus de 12 300 000 €.

La DGF pour 2006 de 4 201 880 € représente quant à elle 19,39 % de nos recettes réelles de fonctionnement et marque une progression de 1,42 % par rapport à 2005.

Soulignons que ces deux postes qui représentent en 2006 plus de 75 % de nos recettes sont nos principales ressources et il est évident que leur évolution reste pour nous une base incontournable en vue de l'élaboration du budget.

Aussi la prudence est de mise dans l'attente des notifications définitives de l'Etat. En revanche, les autres dotations et participations de l'Etat pour 2006 (DSU, compensation des diverses taxes etc...) de l'ordre de 1,70 M€ représentent près de 7,80 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

En outre, précisons que plus de 19 % de nos recettes réelles de fonctionnement proviennent des taxes additionnelles aux droits de mutation, des subventions de la CAF, des redevances de notre fermier, de la taxe sur l'électricité, des remboursements sur rémunération du personnel, des droits d'inscriptions dans les crèches et les centres de loisirs etc...

Pour 2007, d'après nos récentes informations, la DGF devrait être majorée de 1% soit un gain de 42 018 €, alors que la revalorisation des bases devrait être de l'ordre de 1,80 % soit une progression de + 218 766 €.

2- L'encours de la dette.

Il convient tout d'abord de préciser que notre encours ou stock de la dette se situe nettement en dessous de la moyenne nationale et d'Aquitaine.

Encours de la dette par habitant

Métropole dans la strate (au 01/01/2005) ¹	1 019 €
Aquitaine dans la strate (au 01/01/2005) ¹	798 €
Communes appartenant à une Communauté Urbaine à TPU dans la strate (au 01/01/2005) ¹	1 029 €
Le Bouscat BP 2007	456,62 €
Le Bouscat BP 2006	391,32 €
Le Bouscat BP 2005	374,90 €
Le Bouscat BP 2004	394,10 €
Le Bouscat BP 2003 (remboursements anticipés)	386,19 €
Le Bouscat BP 2002	459,45 €
Le Bouscat BP 2001	530,10 €

Cette année, l'encours de la dette s'établira **au 1^{er} janvier 2007 à 10,35 M€**, consécutivement à la consolidation en 2006 de trois emprunts pour 2 400 000 €.

2007	10,35 M€
2006	8,87 M€
2005	8,49 M€
2004	8,94 M€
2003	8,75 M€
2002	10,41 M€
2001	12,01 M€
2000	13,26 M€
1999	14,23 M€

¹ Sources : Site Internet de la DGCL

http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/Publications/budgets_primitifs_communes_2005/10_ratios-com._r%E9gions_groupement.pdf

Toutefois, Il convient de noter qu'au compte administratif 2006, les restes à réaliser d'emprunts sur exercices antérieurs sont estimés à 2 500 000 € (nécessaires au financement des dépenses reportées).

La stabilité des taux d'intérêts et une gestion active de notre dette ont permis de limiter en 2006 l'augmentation du montant des intérêts à environ + 8 000 €. Par contre il n'en sera pas de même pour 2007 du fait de la consolidation du CLTR et d'emprunts nouveaux en 2006 pour 2,4 M€.

Entre 1999 et 2007, **notre encours de la dette a diminué de plus de 27 %**.

3- Endettement

Au 1^{er} janvier 2007 notre encours de la dette s'élèvera à 10 351 208,51 €. Nous serons amenés au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Ecole Jean Jaurès, de l'Hôtel de Ville, de la MDSI, à consolider de nouveaux emprunts (voir ci-dessus).

En affectant en totalité notre excédent de fonctionnement au remboursement de la dette, soit 4 969 K€, notre dette s'éteint **en un peu plus de 2 ans**.

4 - Un autofinancement permettant de préserver la capacité financière de notre commune.

L'autofinancement prend en compte le FCTVA (900 K€), les amortissements (793 K€) et le virement net à la section d'investissement 3 424 K€ (déduction faite du remboursement du capital des emprunts) soit un total de 5 117 K€, soit 49,44 % du montant global des investissements (chapitre 20,21 et 23) d'environ 10 348 K€ (reports inclus).

Enfin, soulignons également que notre autofinancement conserve toute sa pertinence dans le cadre d'une démarche pluriannuelle au regard des investissements à réaliser.

II b - Le projet de Budget primitif pour 2007

Tout d'abord, il est important de noter que les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2007 et que le vote des taux de ce fait n'interviendra qu'ultérieurement, sachant que pour notre commune ils seront identiques à ceux de 2006.

1- La section de Fonctionnement

Dépenses courantes de fonctionnement.

A la suite de la sensible augmentation du coût de l'énergie, des subventions et des charges financières, nos dépenses réelles de fonctionnement évolueront à + 4,22 %.

Notre ambition sera bien entendue de maîtriser les autres postes de dépenses, tout en maintenant un bon niveau de prestations dans le cadre de nos missions de service public.

Les principaux postes de dépenses devraient évoluer comme ci-après :

➤ les charges de personnel

Avec un montant de 11 999 K€, ce poste du budget devrait enregistrer une augmentation de + 3,46 % par rapport à notre budget de 2006 (11 598 K€). Au plan des comptes administratifs, l'augmentation 2005-2006 de la masse salariale se situe à + 2,98 %.

Cette augmentation budgétaire de + 3,46 % se justifie par les raisons suivantes:

- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 % ,
- une revalorisation générale des traitements estimée à 1,50 % en 2007,
- une modification statutaire des carrières des fonctionnaires de catégorie C (environ deux tiers de notre personnel),
- une provision pour l'année 2007 de 1 % (recrutements éventuels, primes diverses, titularisations, remplacements ...).
- Une provision de 157 K€ pour l'attribution des tickets restaurants pour le personnel (dont la participation de 50 % sera reprise en recettes chapitre 75 - article 758).

Signalons toutefois que nous pensons enregistrer en 2007 une recette d'environ 160 K€ de la SOFCAP, de la sécurité Sociale et de diverses organismes de compensation atténuant ainsi nos charges réelles de personnels.

➤ Les dépenses courantes de fonctionnement

Ainsi que précisé ci-dessus, par rapport au BP 2006, nos charges réelles de fonctionnement subiront une variation de l'ordre de + 4,22 %, en raison principalement :

- de l'augmentation des produits énergétiques (+ 23,42 % soit + 148 080 €)
- des subventions (+ 21,42 % soit +174 584 €) à JLN, à l'association ABCDEFG, à la Caisse des Ecoles, aux Ecoles Privées déjà évoquées lors des précédents Conseils Municipaux.
- Des charges financières (+ 43,62 % soit + 118 000 €) suite à la mise en place d'emprunts nouveaux pour « couvrir » en partie les investissements lourds de 2006 de l'ordre de 6,5 M€ dont 50 % sont assurés par notre autofinancement.

Enfin, précisons l'augmentation de notre virement à la section d'investissement qui passe de 4,2 M€ à 4,45 M€ soit +5,95%.

Recettes de fonctionnement

Nos recettes réelles de fonctionnement connaîtront une variation de l'ordre de + 4,23 %.

Ainsi que déjà rappelé dans nos précédents débats d'orientation budgétaire, nous avons peu de maîtrise sur ces recettes, sachant que la fiscalité et les différentes dotations de l'état (chapitre 73 et 74) représentent plus de 77 % de ce poste, alors que les dotations de solidarité urbaine et communautaire se limitent à 4,43 %, nos autres recettes de fonctionnement concernent plus particulièrement :

- les droits d'inscriptions et d'entrées : crèches, maternelles, école de musique, culture, piscine, etc (7,27%)
- les droits de voirie, stationnement, taxe électricité, droits de mutation (qui se stabilisent), publicité, etc...(4%)
- les subventions C.A.F, etc...(5%) **à noter** : celles-ci seront en sensible diminution en 2008 (de -10 à -15 %),
- les locations et redevances diverses (revenu des immeubles, redevance restauration, etc...(1,53 %),
- les remboursements divers (assurances maladie, ...) pour 0,77 % environ.

L'ensemble de ces recettes s'élève à près de 4 200 K€ environ, soit 18,57 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Il nous paraît nécessaire de préciser que notre influence sur les variations reste limitée (notamment pour les droits de mutation, la taxe sur l'électricité...), même si nous contrôlons les faibles augmentations tarifaires (liées à l'inflation) que nous évoquons régulièrement au cours des Conseils Municipaux.

Aussi, compte tenu des variations susceptibles d'être retenues par l'Etat, il convient de faire preuve d'une grande prudence concernant nos recettes dans la préparation de notre BP 2007, en attendant de connaître les dotations et les bases des trois taxes. Car est-il besoin de rappeler que nos recettes conditionnent nos dépenses.

2- La section d'investissement

L'important programme d'équipements entamé en 2006 que nous rappelons bien volontiers ci-après se poursuivra à savoir :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Restructuration du Groupe Scolaire Jean Jaurès | 3 702 251 € |
| - Travaux de l'Hôtel de Ville et salle du Conseil municipal | 1 076 395 € |
| - Rénovation du terrain d'Honneur de la Plaine des Sports (terrain utilisable fin 2007) la tribune étant « pratiquement achevée » (travaux habituels de finition) | |

Ajoutons à ce programme :

- l'agrandissement de la MDSI (en cours d'études, début des travaux janvier 2008 estimés à ce jour à 2,5 M€)	200 000 €
- la création d'un espace social dans le cadre du Contrat Ville, début des travaux en mars 2007, livraison des locaux en mai 2008, coût estimé des locaux 827 392 € + frais de notaire.	280 000 €
- la création de l'aire des Gens du Voyage	180 000 €
- la création d'une aire de stationnement provisoire - rue formigé	50 000 €
- l'aménagement du Centre-ville (mise en lumière, génie civil, espaces verts, fontaine, mobilier urbain, arrosage etc.)	550 000 €
- l'acquisition de mobilier urbain, bornes de propre, signalétique etc...	135 000 €
- la rénovation des salons, de l'escalier et du 1 ^{er} étage de l'Ermitage Compostelle	60 000 €
- la réfection de la roseraie, arceaux, étanchéité des bassins devant la salle de la rotonde	64 000 €
- l'aménagement des locaux pour Technowest	25 000 €
- la construction d'un local pour le matériel « espaces verts » à Jean Jaurès	50 000 €
- l'acquisition d'un terrain contigu à la piste de Bi-cross	120 000 €
- l'aménagement des abords de l'Ecole Jean Jaurès	66 000 €
Total partiel	6 558 646 €

Représentant plus de 83 % du budget d'investissements 2007 hors reports de 2,5 M€.

Ci-après l'ensemble de nos projets de l'année 2007 :

Enseignement	4 061 571,00 €
<i>dont principalement :</i>	
Maternelle et Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe Jean Jaurès	3 702 251,00 €
Ecole Jean Jaurès - Abords Primaire et maternelle (enfouissement des réseaux et d'éclairage rue Branly, arrosage et plantations)	86 000,00 €
Maternelle Jean Jaurès - mobilier maternelle (2ème tranche)	60 000,00 €
Maternelle Providence - pose volets roulants sanitaires et restaurant continuité	31 000,00 €
Maternelle Chenille Verte - Travaux divers, peinture, sols, plafonds	22 000,00 €
Primaire Centre 1 et 2 - SANITAIRES : pose carrelage mur et sol	41 000,00 €
Primaire Jean Jaurès - Mise en place des anciens jeux pour enfants dans la nouvelle cour avec réalisation de sols souples (un jeu sur ressort, une maison, et un jeu sur 4 pieds)	20 000,00 €
Primaire Centre 2 - Etanchéité du préau 2ème tranche	10 220,00 €
Primaire Centre 1 - réfection de la terrasse logement Mme Dussossoy et du self CENTRE 1	10 000,00 €
Primaire Jean Jaurès - Arrosage et plantations rue Préceinte et Aristide Briand	10 000,00 €
Mobilier et matériel divers pour l'ensemble des Ecoles	9 500,00 €
Maternelle et Primaire Jean Jaurès - Déménagement du groupe Jean Jaurès 2ème tranche	8 000,00 €
Primaire Centre 1 - rénovation BCD salle n°8 (enlèvement coco) HYGIENE	8 000,00 €
Bâtiments scolaires - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d'un local, intervention sur ascenseur, etc)	6 000,00 €
Maternelle Providence - Alarme maternelle providence	6 000,00 €
Maternelle du Centre - Changement bacs salle d'hygiène	4 300,00 €
Bâtiments scolaires - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	4 000,00 €
Maternelle Lafon Féline - étude d'une rampe d'accès à l'école	4 000,00 €

Primaire Centre 1 et 2 - Alarme salle informatique	7 000,00 €
Maternelle du Centre - Gouttières	3 000,00 €
Maternelle Ermitage - pose anti pince doigts (continuité)	2 000,00 €
Périscolaire Maternelle - Mobilier et matériel divers	2 000,00 €
Maternelle Chenille verte - Mobilier	1 500,00 €
Primaire Centre 2 - pose digicode porte entrée	1 500,00 €
Bâtiments scolaires - Remplacement extincteurs +10 ans et +15 ans + vandalisme réglementation	1 000,00 €
Primaire Centre 2 - aspirateur Dyson et lave linge	1 000,00 €
Primaire Lafon-féline - Surveillance des termites	300,00 €
etc....	

Espaces verts, environnement, propreté	1 011 400,00 €
<i>dont principalement :</i>	
Centre ville - Restructuration du Centre Ville (éclairage public + génie civil)	200 000,00 €
BRUGES - Création de l'aire des gens du voyage	180 000,00 €
Centre ville - Mise en lumière	140 000,00 €
Mise en place d'un sanitaire (lieu à déterminer)	75 000,00 €
Centre ville – Aménagement Espaces verts	75 000,00 €
Centre ville - Fontaine parvis Mairie	50 000,00 €
Stade Jean Jaurès - Construction local (120 m ²) pour le matériel des espaces verts à Jean Jaurès	80 000,00 €
Centre ville - Concepteur lumière	30 000,00 €
Environnement espaces verts - Aménagement structure Roseraie Ermitage,	30 000,00 €
Parc de l'Ermitage - Remplacement des arceaux des rosiers (8 unités)	12 000,00 €
Centre ville - Arrosage première tranche	25 000,00 €
Centre ville - Bornes électriques rétractables	21 000,00 €
Environnement espaces verts - Aménagement entrée parc Denis	20 000,00 €
Voirie - Avenue Eysines/carrefour Lavaud – Aménagement paysager sur le délaissé de terrain (Arrosage et plantation)	15 000,00 €
Aménagement de la place Marceau – revêtement de sol, bornes anti-stationnement, bancs	15 000,00 €
Plantations d'arbres - Alignements sur divers sites	15 000,00 €
Avenue Victor Hugo - Arrosage et plantations	10 000,00 €
Carrefour Préceinte-Baudin-Barbusse - Arrosage et plantations (aménagement futur rond-point)	10 000,00 €
Divers squares et espaces naturels (ex : Raymond Poincaré, parking avenue d'Eysines, etc.),	4 000,00 €
Achats de matériel divers pour l'ensemble des Parcs	2 400,00 €
Centre ville - Convention A'URBA 2007	2 000,00 €
<i>etc....</i>	

Sports	291 400 ,00 €
<i>dont principalement :</i>	
Plaine des Ecus - Achat d'un terrain contiguë à la piste de bicross	120 000,00 €
Collège Ausone - gymnase participation 2007 (150 000 € sur 3 exercices)	50 000,00 €
Piscine municipale - Réfection complète des chéneaux au dessus des bassins	30 000,00 €
Stade des Écus - Aménagement des abords de la tribune (arrière + bande parking)	15 000,00 €

Salle Jean Martial - Remplacement pommes de douches (3 vestiaires rez-de-chaussée + 2 vestiaires Tennis de Table)	12 000,00 €
Stade des Écus - Brise vue terrain C	11 500,00 €
Salle des Écus - Rideaux pour occulter 5 fenêtres en partie haute	10 000,00 €
Stade Jean Jaurès - Aération et regarnissage	8 500,00 €
Piscine municipale - Treuil pour Handicapés	6 400,00 €
Bâtiments sportifs - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d'un local, intervention sur ascenseur, etc.)	6 000,00 €
Stade Jean-Jaurès - Pourtour Club House du Rugby	6 000,00 €
Bâtiments sportifs - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	4 000,00 €
Piste de bicross - Clôture côté Mr de Blasi	3 500,00 €
Piscine municipale - Mise en conformité de l'installation électrique de la chaufferie et du local traitement des eaux.	3 000,00 €
Stade Jean-Jaurès - DISJONCTEUR TARIF JAUNE STADE J.JAURES	2 500,00 €
Stade des Écus - Plots ou barrières devant nouveau club-house foot, sur parking	2 000,00 €
Bâtiments sportifs - Remplacement extincteurs +10 ans et +15 ans + vandalisme réglementation	1 000,00 €
<i>etc....</i>	

Animation - Communication	103 800,00 €
<i>dont principalement :</i>	
Communication - Achat de matériel divers, logiciel, vidéo projecteur, scanner, abris de jardins, radiophonie, sono portative, tentes de jardins, support mobile, événementiel	50 300,00 €
Mobilier Urbain - Signalétique Ville	20 000,00 €
Signalétique - Ligne incluant entretien, renouvellement et création de supports, (nouveaux locaux, Jean Jaurès, Travaux Mairie, etc...)	10 000,00 €
Signalétique - siglage des véhicules	10 000,00 €
Eclairage Public - Achat de mâts pour pavoisement	7 000,00 €
Reprographie - Acquisition d'une relieuse à chaud	5 000,00 €
Eclairage Public - Achat de petit matériel pour festif	1 500,00 €
<i>etc....</i>	

Action Sociale	729 650,00 €
<i>dont principalement :</i>	
Lyautey - Espace Sociale + crèche Champ de course	599 000,00 €
Ensemble CLSH - Revoir l'ensemble des toitures anciennes + boiseries extérieures (toitures avec végétation, boiseries très abîmées)	50 000,00 €
Ensemble CLSH - revoir le circuit d'évacuation d'eau (nombreux problèmes récurrents)	15 000,00 €
Mobilier pour les APPS dont Jean Jaurès pour 8700 €	13 500,00 €
CLSH 6/9 - refaire peinture et traitement bois du préau refaire boiseries extérieures	10 000,00 €
CLSH 6/9 - reprendre installation électrique à l'étage	10 000,00 €
Crèche Providence - Matériel divers	6 000,00 €
Ensemble CLSH - Armoire réfrigérée	3 000,00 €
CLSH 3/6 - changer la porte de sécurité donnant sur le jardin (issue de secours)	2 900,00 €

Crèche Chenille Verte - barrière sélective pour piétons et poussettes	2 750,00 €
City Stade - rénovation de l'enceinte grillagée + remplacement des filets pare ballon	2 500,00 €
Crèche Chenille Verte - Isolation plafond du dortoir des moyens	2 200,00 €
CLSH 3/6 - Modification pour agrandissement + reprendre le sol de la salle de motricité	2 000,00 €
RPA Mieux Vivre - Mise en conformité de l'éclairage de sécurité Organisme agréé	2 000,00 €
Crèche Familiale - Matériel divers, poussettes, lits, tapis d'évolution...	1 800,00 €
Eveil Libre Petite Enfance - Livres Neufs 1000 + Matériel divers	1 800,00 €
CLSH 3/6 - REFECTION ECLAIRAGE CLSH 3/6	1 500,00 €
CLSH 6/9 - Mise en sécurité des fenêtres des sanitaires au RC (barreaux)	1 500,00 €
CLSH 6/9 - Faire détournement carrelage autour du lavabo des sanitaires à l'étage	600,00 €
Crèche mosaïque - Matériel divers	600,00 €
Halte garderie du centre - Matériel divers	500,00 €
RPA Bérange - pose de placard	500,00 €
<i>etc....</i>	

Culture	113 600,00 €
<i>dont principalement :</i>	
Ermitage-Compostelle - Rénovation Salle de l'Ermitage	60 000,00 €
Ermitage-Compostelle - Etanchéité des bassins de la rotonde à compostelle.	22 000,00 €
Ermitage-Compostelle - matériel divers, lave verres, armoire froide, bac isotherme, paravent, potelets, cordons 2m, armoire vestiaire, tables...	19 100,00 €
Salle Ermitage - Alarme salle de L'Ermitage	6 500,00 €
Bibliothèque Publique - Remplacement des blocs d'éclairage au dessus des portes et reprise du tableau général basse tension.	2 500,00 €
Ermitage-Compostelle - Remastiquage de l'ensemble des vitres de la galerie	2 000,00 €
Bibliothèque - Mobilier	1 500,00 €
<i>etc....</i>	

Mairie	880 795,00 €
<i>dont principalement :</i>	
Hôtel de ville - Restructuration mairie 2ème tranche	583 395,00 €
Hôtel de Ville - Equipements vidéo et sonorisation de la salle du Conseil Municipal	57 000,00 €
Acquisition de matériel et de logiciel Informatique pour les services	53 600,00 €
Mobilier Hôtel de Ville 2ème tranche salle du conseil	25 000,00 €
Acquisitions diverses pour les services, mobilier, téléphonie ...	21 800,00 €
Acquisition de photocopieurs	15 000,00 €
Hôtel de ville - Déménagement des services suite Restructuration mairie	8 000,00 €
<i>etc....</i>	

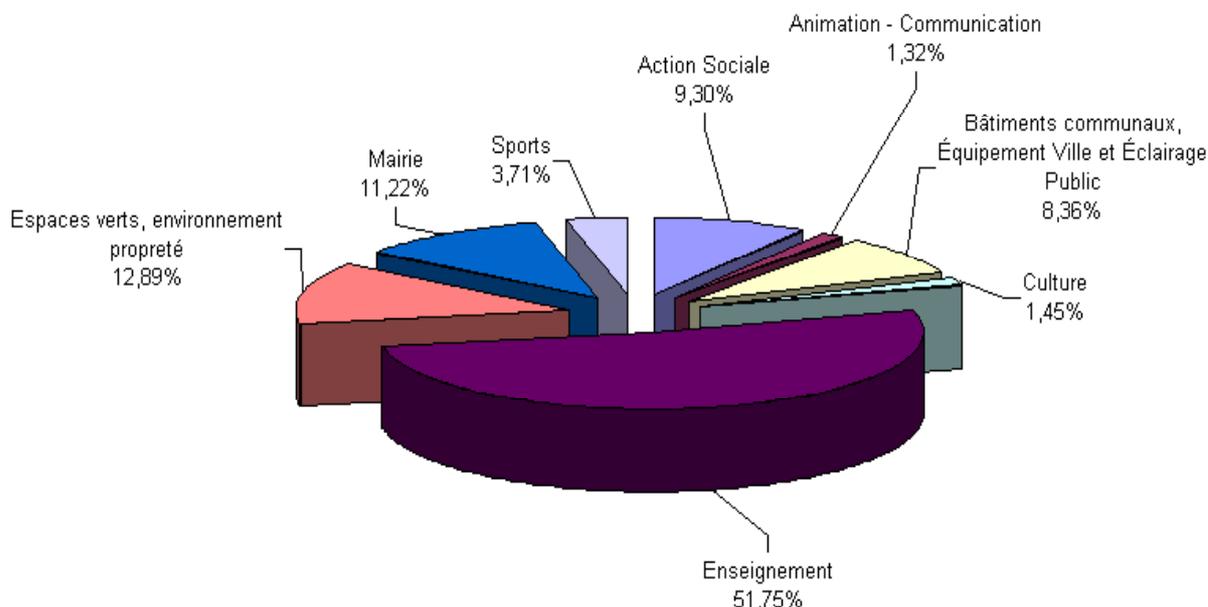
Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public	656 400,00 €
<i>dont principalement :</i>	
MAX MONICHON - Agrandissement du CMS - MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion) Budget 2007 (2,5 M€ sur 2 exercices)	200 000,00 €
Voirie - Route du Médoc (2ème tranche - éclairage)	60 000,00 €
Centre ville - Parking provisoire en grave	50 000,00 €

Mobilier Urbain - Mobilier urbain complémentaire des propositions CUB sur projet centre ville (Gambetta et Jean Jaurès),	50 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc « bacs à fleurs »,	35 000,00 €
Voirie - Aménagement rue E.Branly (enfouissement des réseaux)	32 000,00 €
Carrefour Préceinte - Baudin - Barbusse (mini giratoire par la CUB) modification de l'éclairage en liaison avec la CUB	30 000,00 €
Mobilier Urbain - Acquisition d'une nouvelle ligne de bancs publics (fonte ou métal) à destination des places ou espaces significatifs,	30 000,00 €
Ancienne CRF - Aménagement local TECHNOWEST	25 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc potelets et barrières,	20 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc de bancs publics en bois à destination des parcs,	15 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc de bornes de propreté,	15 000,00 €
Avenue Léon Blum - Impasse 113, avenue Léon Blum (reprise Voirie)	10 000,00 €
Voirie - Rue R.Lavigne (Aménagement plateau surélevé)	10 000,00 €
Eglise - travaux Divers	10 000,00 €
Logement 8 bis rue Paul Bert - Réfection de la toiture	8 500,00 €
Ermitage-Compostelle - Mise en conformité du tableau de l' accueil, remplacement des blocs d' éclairage d' ambiance de la partie "Compostelle", déplacement de la vanne de coupure de gaz de la chaufferie (côté Ermitage) située derrière la PAC, car celle-ci est inexploitable,	8 000,00 €
Ermitage-Compostelle - Pose chéneau sur galerie	8 000,00 €
Bâtiments communaux - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d' un local, intervention sur ascenseur, ect)	6 000,00 €
DST - Câblage téléphonie et informatique Direction des Services Techniques	6 000,00 €
Ermitage-Compostelle - Détection en combles (2 ^{ème} tranche –sécurité incendie)	5 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension des distributeurs sani-chiens ,	5 000,00 €
Bâtiments communaux - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	4 000,00 €
Salle Jean Martial - mise en conformité du garde corps	3 500,00 €
Salles du carré - fuites dans le plafond du local traiteur (toiture peut-être à refaire)	2 000,00 €
Tous bâtiments - Etudes diverses recommandation (sécurité)	2 000,00 €
Salles du carré - changer les blocs secours et d'ambiance au-dessus des portes	1 500,00 €
Bâtiments communaux - Contrat: forfait vérification extincteurs (vérification +pièces détachées) réglementation	1 350,00 €
Bâtiments communaux - Remplacement extincteurs +10 ans et +15 ans + vandalisme réglementation	1 000,00 €
Château du Castel - Surveillance des termites	1 000,00 €
Marché - SONO MARCHE	1 000,00 €
Logement Mme GOYA - Surveillance des termites	550,00 €
etc....	

Total Général

7 848 616 €

Dépenses d'équipements prévisionnelles Budget 2007



A ces investissements ci-dessus énumérés, il faut tenir compte des reports de 2006 estimés à 2,5 M€ pratiquement identiques à ceux de 2005, dont l'importance est consécutive aux délais d'appels d'offres et de consultations, aux négociations, à des retards administratifs de tous ordres et à des retards dans l'exécution des travaux.

Le financement définitif 2007 des travaux pour environ 10 848 000 € comparable à celui de 2005 (9 702 010 €) sera assuré par :

- un volume d'emprunts global de 5,7 M€ (dont 2,5 M€ de report),
- un autofinancement de l'ordre de 5,27 M€ dont environ 0,822 M€ d'amortissements et 0,92 M€ de FCTVA et de TLE.

Conclusion

En fonctionnement, nos charges réelles sont sensibilisées par des augmentations inhabituelles de quelques lignes budgétaires (rappelées ci-dessus) qui ont obéré l'évolution de nos dépenses. Cette remarque étant faite, nous pouvons souligner que, malgré ces handicaps, le résultat de + 4,27 % reste acceptable en raison pour partie de la bonne stabilité de nos recettes.

En revanche, **l'important programme d'investissement²** en cours et à venir comme détaillé ci-dessous et mis en place depuis 3 ans sera réalisé grâce à un autofinancement annuel de près de 50 % et à un endettement supportable. En effet, le rapport de l'annuité de la dette sur nos recettes réelles de fonctionnement est de 6.26 % en 2007 pour une moyenne des communes de la CUB de 9,5 % en 2004 derniers chiffres connus.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Messieurs les Adjointes Délégués,

² Réalisation (CA) depuis 3 ans (Chapitre 20, 21, et 23)

- 2004 2 142 112,43 €
 - 2005 5 833 463,38 €
 - 2006 6 500 000,00 € (prévision)
 - 2007 7 848 616,00 € (hors report)

A débattu sur les orientations budgétaires 2007 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 16 Janvier 2007.

DOSSIER N°11 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : prochains rendez-vous

M. LE MAIRE annonce les prochains conseils municipaux :

- 30 janvier à 18 H 30 : vote du budget
- 27 mars à 18 H 30 : vote des trois taxes

2) M. LE MAIRE : police municipale

M. LE MAIRE annonce que la Municipalité a décidé de créer une police municipale dès le 30 janvier considérant aujourd'hui qu'un tel service peut assurer une mission de proximité qui n'est pas forcément de la compétence et du domaine de la police nationale. Elle pense que les conseillers municipaux sont plus à même de traiter les soucis de leurs concitoyens. Il précise que cette décision a été très longue à prendre. Elle a abouti, après beaucoup de réflexion et de nombreuses discussions avec les membres de la police nationale et de la Préfecture qui lui ont expliqué tout le bien que l'on pouvait attendre d'une police municipale et tout l'intérêt que la ville avait à la créer. Pour commencer il n'y aura qu'un personnel. Il s'agit d'un des agents municipaux qui a passé avec succès le concours et qui sera nommé dans ce grade. Puis il y aura un appel à candidatures internes afin de permettre aux agents qui le désirent de passer ce concours, l'objectif étant de créer à terme un service de trois personnes. Cela semble raisonnable pour la ville du Bouscat et permettra de travailler dans de bonnes conditions en bonne adéquation avec le commissariat et répondre aux attentes des Bouscatais.

M. ANDRE désire savoir si une communication sera faite auprès des administrés afin de leur préciser le rôle et les pouvoirs de la police municipale. Ils doivent savoir à quel moment ils peuvent s'adresser à ces agents.

M. LE MAIRE répond que cela est bien sûr prévu dès que le cahier des charges des missions de compétence de cette police municipale sera établi, il est actuellement en cours d'élaboration.

M. JUNCA indique que la population sera informée par le journal municipal et peut-être par le quotidien régional s'il accepte de s'en faire l'écho. En ce qui concerne le pouvoir de cette police municipale, sa compétence sera celle prévue par la loi.

MME BOUYSSIERE est surprise de cette création et pense qu'il y a d'autres moyens d'aborder ces questions, comme par exemple le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui existe pour les communes de Bruges et du Bouscat. En effet, ce conseil associe tous les partenaires de proximité que sont les chefs d'établissements, le commissaire de police, les associations ... Il aurait peut-être été souhaitable de renforcer le rôle et les attributions de ce conseil et d'exploiter au maximum les dispositifs qui existent et qui permettent d'associer toutes les personnes qui oeuvrent dans les quartiers avant de faire ce choix. En effet, elle n'est pas du tout convaincue de l'utilité d'une police municipale, par contre elle croit fortement à ces politiques partenariales et à ces instances de réflexion et d'échanges.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il faut bien différencier ces instances qui n'obtiennent pas toujours les résultats escomptés et le travail de terrain au quotidien qui est pratiqué et qui consiste à rencontrer les policiers, les concierges des résidences, les responsables de la ville pour l'action jeunesse, l'action scolaire, les principaux des collèges... C'est à travers ces constats années après années qu'il a semblé à la Municipalité tout à fait important d'avoir une vraie police de proximité.

M. JUNCA précise que la création d'une police municipale n'est pas une solution alternative et exclusive de toutes les autres. La ville engage des actions de médiation, aide une association ABCDEFG mais il faut un complément et il pense que la police municipale se situe bien entre la prévention et la répression.

3) MME BORDES : classe de CP à l'école Jean Jaurès

MME BORDES signale qu'une classe de CP à l'école Jean Jaurès ne dispose pas de porte-manteaux car ce local n'a pas vocation à terme à être une salle de classe. Les manteaux des enfants sont stockés dans un carton, même lorsqu'ils sont mouillés. Elle demande s'il ne serait pas possible de prévoir un porte-manteau sur pied.

M. LE MAIRE répond que les services vont trouver une solution.

4) MME BORDES : fonctionnement de son groupe

MME BORDES souhaite apporter certains éléments relatifs au fonctionnement de son groupe. A la suite de la démission de leur tête de liste, ils ont communément décidé de poursuivre l'action de leur groupe sans chef de file. Ils l'ont en son temps porté à la connaissance de ceux qui les interrogeaient mais comme il semble que certains n'en aient pas été informés, elle souhaite apporter au conseil ces précisions afin qu'il n'y ait plus d'équivoque. Elle précise que s'il y avait un changement, M. LE MAIRE en serait averti.

La séance est levée à 20 H 15.